

SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 20 décembre 2007

N° 2007-28

Nombre de délégués en exercice :	17	L'an deux mil sept, le 20 décembre 2007 à seize heures 30, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel du Département - Montauban, sous la présidence de Monsieur Jean CAMBON, Président.
Présents :	10	
Date de la convocation :	11 décembre 2007	

Présents : MM. ANDRIEU, ASTRUC, CAMBON, GARRIGUES, GUIRBAL, MASSAT, MOIGNARD, QUEREILHAC, ROSET et ROUCOLLE.

Absents excusés : MM. COLLIN, DAGEN, MOUNIE, NONORGUES, PLAGES, SAUDEDE et STEIN.

Assistaient à la séance : M. BONSANG (CdC Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron),
M. LARREY (Payeur Départemental),
MM. BARON et GINESTET (Syndicat Départemental).

OBJET : Collecte et élimination des déchets d'imprimés (papiers) - Convention avec « Ecofolio ».

Après les emballages ménagers, les piles, les déchets électriques et électroniques (DEEE), ce sont les « imprimés non sollicités » (courriers non adressés, imprimés publicitaires, presse d'annonce, annuaires, ...) qui font l'objet d'une contribution financière de la part des entreprises qui émettent ces documents.

Comme pour les autres catégories, cette contribution est versée à un éco-organisme agréé (au cas présent ECOFOLIO agréé par arrêté interministériel du 19 janvier 2007).

Les principes de fonctionnement sont les suivants :

- établissement d'une convention avec les collectivités signataires d'un contrat avec une société agréée pour le dispositif d'emballages (Eco-Emballages, ...),
- versement d'un soutien financier l'année N+1,
- estimation forfaitaire des quantités par rapport aux quantités de « Journaux-Revues-Magazines » (JRM) dans les conditions suivantes :
 - 30 % en milieu rural,
 - 23 % en semi-rural,
 - 20 % en semi-urbain,
 - 17 % en urbain,
- montant du soutien financier égal à 65 € la tonne (dans le cas de recyclage)

LECTURE
28 DEC. 2007

Chaque collectivité signataire d'un contrat Eco-Emballages doit donc procéder à la signature d'une convention avec ECOFOLIO et c'est à ce titre que le Président propose de l'autoriser à signer ce document pour le territoire de la Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron dont la compétence a été transférée au Syndicat Départemental.

*
**

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité :

d'autoriser le Président à procéder à la signature de la convention proposée par ECOFOLIO pour le soutien à l'élimination des « imprimés non sollicités »

*Fait et délibéré,
Les- jour- mois et an que dessus,*

Le Président,

Jean CAMBON

ACTE ADMINISTRATIF RENDU EXÉCUTOIRE
DU FAIT DE SA TRANSMISSION AU
REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT LE **28 DEC. 2007**
ET DE SA PUBLICATION LE **28 DEC. 2007**
Montauban, le **31 DEC. 2007**

LE PRÉSIDENT,

Jean CAMBON

PREFECTURE
LE 28 DEC 2007